

ETUDIANT

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- Lettre de recommandation d'un professeur de votre institution actuelle soutenant votre projet d'études à Paris (**conseillée**) ;
- Preuve de votre inscription dans une université, un établissement d'enseignement supérieur ou une grande école de la région parisienne pour l'année académique, ou à défaut copie de votre demande d'inscription ;
- Attestation de votre niveau d'études actuel : attestation officielle des résultats obtenus aux derniers examens et copie des diplômes obtenus (enseignement secondaire et enseignement supérieur) ;
- Pour les boursiers : attestation de bourse ;
- Pour les étudiants faisant partie d'un programme d'échange européen (Erasmus, Socrates ...)
 - a) attestation de votre établissement d'origine mentionnant les dates exactes du séjour ;
 - b) copie de votre contrat de bourse ou de la convention de mobilité : document signé par un représentant de l'organisme européen ou de l'université et par vous-même ;
- Lettre de motivation adressée à la Directrice de la Fondation Biermans-Lapôtre ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Copie d'une photo d'identité couleur ;
- Copies du Règlement Commun de la CIUP et du règlement particulier datés et signés ;
- Copie de la carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) en cours de validité
- Attestation de responsabilité civile mentionnant que vous êtes couvert (**recommandée**)

La présente notification vaut accord définitif de notre part sous réserve que vous accomplissiez les formalités demandées. AUCUNE CONFIRMATION ULTERIEURE NE VOUS SERA ADRESSEE.

Toutefois, si vous ne pouvez fournir un document selon la date limite fixée, faites-le savoir par e-mail, et, envoyez-le dès que possible, sans rappel de notre part.

En complément du règlement intérieur et dans le cadre de notre maison rénovée, il ne peut être question d'emménager avec du mobilier complémentaire (étagères, fauteuils, etc.) ou avec des appareils électriques (halogènes, frigos, micro-ondes, etc.).

Je me dois aussi de vous signaler que notre maison est, chaque année, fermée au mois d'août et qu'il vous appartiendra, le cas échéant, de vous adresser à d'autres maisons de la Cité ou d'ailleurs, afin de trouver un hébergement pour cette période.